

CHAMPIONNAT DE France NATIONALE C 2017/2018

REGLEMENT SPORTIF SPECIFIQUE SAISON 2017/2018

Article 1 : Présentation

La commission Basket organise pour la saison 2017/2018 un championnat de France de nationale C avec 2 poules :

- Poule A à 7 équipes
- Poule B à 8 équipes

Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec trois joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») et avec la possibilité d'évoluer avec deux joueurs valides sur le terrain et sur la feuille.

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF Europe.

Article 4 : Déroulement du championnat

Les équipes de la poule A se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs Allers/Retours et les équipes de la poule B également.

A l'issue de la saison régulière, les équipes classées de 1 et 2 de chaque poule se rencontrent lors d'un final four avec demi-finales le samedi (1c4 et 2c3) et finales le dimanche.

Le vainqueur du Final Four est sacré champion de France Nationale C.

Le vainqueur du Final Four et le finaliste sont promus en Nationale B.

Article 5 : Règlement des montées et descentes en fin de saison

A l'issue de la saison régulière, l'équipe classée 7^{ème} de la poule A et les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B sont rétrogradées en Nationale 2.

Article 6 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres.

Article 7 : Officiels de Table de Marque

A compter du 1^{er} Septembre 2019, les équipes de Nationale C devront être en règle sur chaque rencontre en mettant à disposition une table de marques officielle conformément aux dispositions prévues.

Article 8 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat de nationale C sont pris en charge par la caisse de péréquation de la commission Basket.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la commission.

Article 9 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la commission Basket.

Article 10 : Feuille de marque

La feuille de marque sera expédiée par l'association recevant dès le lundi suivant la rencontre au responsable du pôle sportif.

Il est fait obligation à l'association recevant de saisir le résultat sur FBI avec le code qui lui sera fourni par la commission Basket à l'issue de la rencontre.

Suite à la mise en application de nouvelles mesures pour nos arbitres et pour nos clubs, merci de scanner vos feuilles de marque (RECTO/VERSO obligatoire) et les envoyer par mail à :

juridique.handibasket@gmail.com durant le week-end sportif.